

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1ère COURSE de COTE du COL del PAM

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte 2020.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66
Organise le 1 août 2020, avec le concours du FONT ROMEU RALLYE TEAM
Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA
Une compétition automobile Régionale à Participation étrangère autorisée dénommée :

1ère COURSE de CÔTE du COL del PAM

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2020, le Championnat de la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE 2020, le Trophée des GRIZZLIS 2020
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE sous le numéro CC8/2020 en date du 09/06/2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 294 en date du 09/06/2020

Organisateur technique

Nom : FONT ROMEU RALLYE TEAM
Adresse : chez M. Serge LOUIS 17, rue des Ecureuils 66120 FONT ROMEU

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIEL

Observateur Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE :

Président du Collège des Commissaires SportifsJean-Luc DEVRIESE..... Licence n° 37766/0816
Commissaires Sportifs

Alain DESSENS.....Licence n°19459/0816

Jean-Paul PETIT.....Licence n°3139/0816

Commissaire Sportif Stagiaire

Elisabeth RIBESLicence n°298525/0816

Directeur de Course

Marc CIER..... ..Licence n°2942/0706

Directeur de Course Adjoint

Jean-Christophe LEROY.....Licence n°5492/0706

Commissaire Technique responsable

Jean-Michel OTTAVI.....Licence n°1534/0816

Commissaires Techniques adjoints

Yves PERIE.....Licence n°34790/0909

Jean-Pierre ROLLAND.....Licence n°2694/0805

Médecin responsable

Dr CAMARASA.....Licence n°

Chargé de la mise en place des moyens

René LAFON.....Licence n°38126/0816

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Thierry LEFOLLLicence n°58387/0809

Véronique CARBOU..... Licence n°119788/0816

Delphine GRAUBY.....Licence n° 163789



V. CARBOU



D. GRAUBY

Chargé des Relations avec les Concurrents Stagiaires	Michel RIBESLicence n°15585/0816
Chargé de presse	Hubert ARBOUXLicence n°235529
Chargé des Commissaires de route	Stéphane DUBAUX. Licence n°214902/0816_
Chronométrateurs	Yves ESCLOUPELicence n°76046/0903
	Sophie LIMOUZY.....Licence n°243147
Chargé des Vérifications Administratives	Alain BLANC Licence n°2538/0816

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 27 juillet 2020.à minuit.

Publication de la liste des engagés le 29 juillet à 14h00.

Vérifications administratives le 31 juillet de 14h00 à 21h00 et éventuellement le 1 août de 8h00 à 9h00

Vérifications techniques le 31 juillet de 14h15 à 21h15 et éventuellement le 1 août de 8h15 à 9h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 1 août à 9h30.

Briefing des commissaires le 1 août 2020 à 9h15 sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le 01 août 2020 de 10h00 à 11h00.

Essais chronométrés le 01 août 2020 de 11h15 à 12h15.

Briefing des pilotes le 01 août 2020 à 9h15 sur la ligne de départ. **Présence obligatoire.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 1 août 2020 à 12h30

Course

- 1^{ère} montée de course le 1 août 2020 à partir de 13h00
- 2^{ème} montée le 2 août ¼ d'heure après la fin de la 1^{ère} montée
- **Éventuellement, une 3^{ème} montée le 1 août 2020 à la fin de la 2^{nde} montée si les horaires le permettent.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 2 août 2020 à 18h00 à la salle des fêtes d'Odeillo.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 1 août 2020 à 8h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 31 juillet 2020 de 14h00 à 21h00 au CASINO de FONT ROMEU et, éventuellement, le 1 août 2020 de 8h00 à 9h00

Vérifications techniques le 31 juillet 2020 de 14h15 à 21h15, et, éventuellement le 1 août de 8h15 à 9h15 parking de l'Office du Tourisme FONT ROMEU

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES ZA 66620 EGAT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 1 août à 9h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 1 août 2020 à 8h30.

Pesage des voitures libre

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P Le parc concurrents pour **les voitures fermées** se trouvera **obligatoirement** le samedi sur le parking des Airelles avec leur assistance.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera au même endroit

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents.

1.5.2P Le parc d'arrivée finale se trouvera dans le centre ville de Font-Romeu à l'issue de la dernière montée, chaque convoi redescendra en parc escorté par la police. **Il est obligatoire pour tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms 2020.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **FONT ROMEU RALLYE TEAM** chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU jusqu'au 28 juillet 2020 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 340.00€ €, réduits à **170.00 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les concurrents participant aux 2 Courses du Col del Palm (01/08) et de Ft Romeu (02/08) les droits d'engagement sont de 480.00€ réduits à **240.00€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 (incluant les VHC, VHRS et LPRS)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2020.

Les doubles montes sont autorisées

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

Publicité obligatoire (non rachetable) en cours de négociation. Fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle en cours de négociation. Fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte du Col del PAM se déroulera en 2 montés et éventuellement une 3^{ème} si les conditions le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte 2020.

Départ : sur D10F Point GPS : 42°31'16,4"N/2°02'16,0"E

Arrivée : sur D10F point GPS : 42°31'44,4"N/2°02'32,1"E

Pente moyenne : 3,80 % Dénivelé : 137 m

Longueur du parcours : 1400 m

Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres de la Direction de Course

Parc de départ : sur D10F Parking des Airelles

Parc d'arrivée Final : sur D618 Centre ville de Font-Romeu

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en file sur D10F en sortie d'assistance directement en pré-grille

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur D10F sur sortie d'assistance

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

6.5P. PARC CONCURRENT

6.5.1P Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera **obligatoirement** sur D10F

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur D10F

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé le Samedi au centre-ville de Font-Romeu

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront pendant les vérifications au parc des vérifications : CASINO de FONT ROMEU

pendant les essais et la course à la sortie du parc d'assistance le samedi

pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au centre ville de Font-Romeu

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : près de la ligne de départ.

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90

Centre de secours le plus proche : SDIS

Lieu : FONT ROMEU Téléphone n° 18 SAMU : n° 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à sur la ligne de départ le 01 août 2020 à 012h45.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.
Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement final du Trophée des GRIZZLIS 2020 se fera par addition des temps de la meilleure monté de la CC du Col del PAM et de la meilleure monté de la CC de FONT ROMEU

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix ne sera distribué pour la Course de Côte du COL DEL PAM

Pour le Trophée des GRIZZLIS 2020, celui-ci étant basé sur le meilleur temps de la Course de Côte du Col del PAM additionné au meilleurs temps de la Course de Côte de FONT ROMEU

Le vainqueur se verra offrir un engagement gratuit pour la Course de Côte 2021 (non monnayable, non échangeable, non cessible et valable seulement en 2021), ainsi qu'un séjour d'une semaine à FONT ROMEU.

La Coupe des Dames du Trophée des GRIZZLIS 2020 se verra récompensée par un séjour d'un weekend à FONT ROMEU.

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrents ayant obtenu un prix.

Tout pilote classé ne se présentant à la remise des prix perdra le bénéfice de celui-ci.

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix du Trophée des GRIZZLIS se déroulera le 2 août 2020 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.